



Promotion économique et immigration: synthèse

ECOPLAN, recherche et conseil en économie et politique

Décembre 2013



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Direction de la promotion économique

Mentions légales

Mandant et éditeur

Secrétariat d'État à l'économie SECO, Direction de la promotion économique

Auteurs

ECOPLAN, recherche et conseil en économie et politique

Felix Walter (chef de projet)

Annick Baeriswyl

Claudia Peter

Christof Rissi

Tobias Schoch

Philipp Walker

Groupe d'accompagnement SECO

Martin Godel (direction)

Ueli Grob

Regula Hofer

Daniel Lenggenhager

Marianne Neuhaus

Bernhard Weber

Adresse

ECOPLAN SA

Monbijoustrasse 14

CH-3011 Berne

Tél. +41 31 356 61 61

www.ecoplan.ch

bern@ecoplan.ch

Diese Synthese liegt auch in einer deutschen Version vor («Standortförderung und Zuwanderung: Synthese»)

Questa sintesi esiste anche in italiano («Promozione della piazza economica e immigrazione: sintesi»)

Table des matières

1	De quoi s'agit-il ? Promotion économique et immigration	2
2	Promotion économique : Ce qui a été étudié	2
3	Paramètres fondamentaux de l'immigration : situation économique et libre circulation des personnes comme facteurs déterminants	4
4	Situation de la recherche : corrélations et effets économiques de l'immigration	5
5	Sondage réalisé par nos soins : les pratiques de recrutement des jeunes entreprises / entreprises internationales.....	6
6	L'impact sur l'immigration : ne peut être évalué que par le raisonnement par analogie.....	6
7	Impact de la promotion de la place économique sur l'immigration	7
8	Impact des allègements fiscaux accordés par la Confédération dans le cadre de la politique régionale	8
9	Impact de l'encouragement du secteur de l'hébergement sur l'immigration	9
10	Conclusions : Faible impact des instruments d'encouragement sur l'immigration ; orientation vers des régions rurales / structurellement faibles	9

1 De quoi s'agit-il ? Promotion économique et immigration

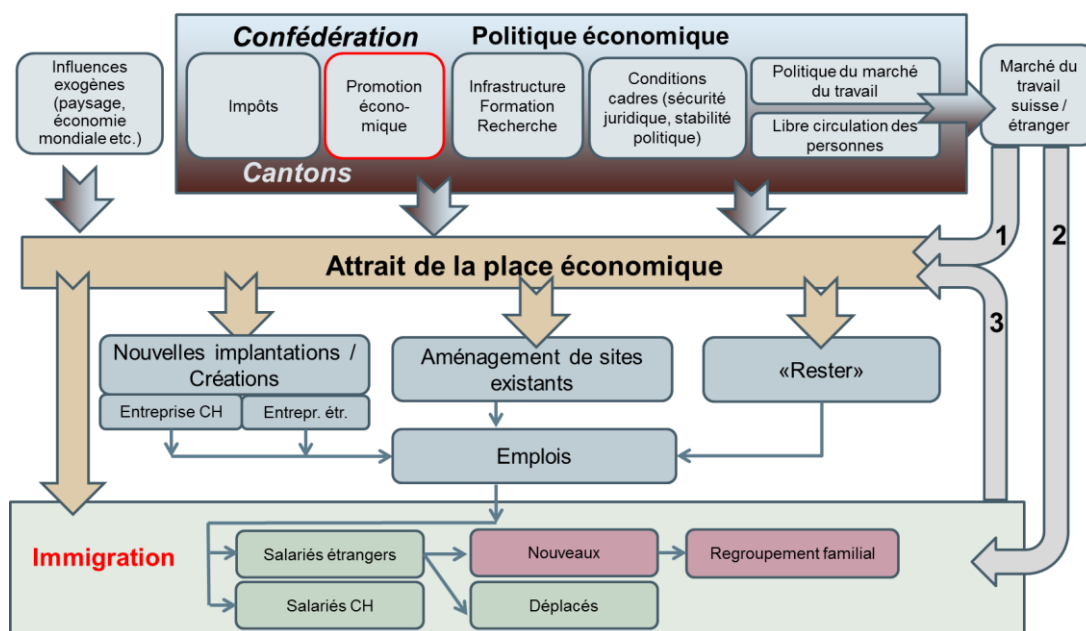
Les conséquences de l'immigration sont diverses. Celles-ci ont déjà été examinées et commentées à travers de nombreuses études.¹ L'une des questions soulevées dans le cadre de ces études est de savoir si les mesures de promotion économique instituées par la Confédération encouragent l'immigration.

Le présent document synthétise les divers enseignements qui ont été tirés des études consacrées à cette question ; ces études étant documentées dans un rapport détaillé.² Cette synthèse et le rapport détaillé apportent, dans la mesure du possible, des réponses aux questions étant qualifiées de «lacunes en matière de recherche» dans le «rapport du Conseil fédéral sur la libre circulation des personnes et l'immigration en Suisse» de juillet 2012. Seul l'impact de la promotion économique sur l'immigration est étudié ici. Une analyse approfondie des causes et des effets de l'immigration et une évaluation globale de la promotion économique ne sont pas l'objet de la présente étude.

2 Promotion économique : Ce qui a été étudié

Avant que le contenu de cette synthèse soit abordé, les liens qui existent entre politique économique et immigration sont présentés de manière simplifiée dans le schéma ci-dessous.

Schéma 1 : Liens et mécanismes (voir explications dans le texte)



¹ Voir p.ex. : Conseil fédéral (2012), Rapport sur la libre circulation des personnes et l'immigration.

² „Standortförderung und Zuwanderung: Hintergrundbericht“, disponible uniquement en allemand (www.seco.admin.ch).

Le schéma montre notamment que :

- La **politique économique** inclut l'ensemble des mesures de la Confédération et des cantons qui ont un impact sur les entreprises. La Confédération et les cantons pratiquent la politique économique notamment par le biais de la promotion économique, mais également par le biais des impôts, des infrastructures, de la formation, de la recherche et de conditions cadre. Par ailleurs, des facteurs exogènes, qui ne sont donc quasiment pas influençables, tels que la situation de l'économie mondiale ou le paysage, influent eux aussi sur l'attrait de la place économique. **La promotion économique faite par la Confédération n'est par conséquent qu'un des nombreux domaines de la politique économique.** La politique économique n'est pas l'objet de cette étude.
- **Le marché du travail est un facteur important pour l'immigration.** Il est influencé aussi bien par les forces du marché que par les réglementations édictées en Suisse et à l'étranger, par exemple par les possibilités et limites fixées par l'accord sur la libre circulation des personnes. Un marché du travail attractif influe d'une part sur l'attrait de la place économique (flèche 1) et d'autre part directement sur l'immigration, par exemple du fait que les possibilités de travail en Suisse sont différentes de celles à l'étranger (flèche 2). En outre, l'immigration et la présence d'un grand nombre de mains-d'œuvre étrangères peut avoir une influence positive sur l'attrait de la place économique, étant donné que les entreprises tournées vers l'international apprécient cette internationalité (flèche 3).
- **L'attrait de la place économique** influe quant à lui sur le choix du lieu d'implantation des entreprises, qui à leur tour créent des emplois et de la valeur ajoutée grâce à de nouvelles implantations, à l'aménagement de sites existants et à leur choix de rester sur place (comme alternative au départ). **Ces emplois supplémentaires ne sont pas forcément synonymes d'immigration** : ils peuvent être occupés aussi bien par des salariés suisses que par des salariés étrangers ; à savoir que ces derniers peuvent soit être nouvellement arrivés en Suisse (immigration), soit se trouver déjà en Suisse et changer de lieu de travail (déplacement). Pour les salariés immigrés il existe par ailleurs la possibilité du regroupement familial.

Cette étude se concentre sur les mesures de la promotion économique qui ont été instituées par la Confédération et qui ont, a priori, le plus d'impact sur l'immigration, à savoir³

- La promotion de la place économique faite par la Confédération (essentiellement sous forme de soutien à «Switzerland Global Enterprise», anciennement Osec)
- Les allègements fiscaux accordés aux entreprises par la Confédération en application de la loi fédérale sur la politique régionale
- L'encouragement du secteur de l'hébergement par la Confédération par le biais d'un prêt à taux zéro accordé à la Société suisse de crédit hôtelier (SCH)

³ D'autres instruments qui pourraient éventuellement avoir un impact indirect sur l'immigration, tels que p.ex. E-Government, allègement administratif, Innotour, promotion des exportations et nouvelle politique régionale sans allègements fiscaux ne sont pas étudiés ici.

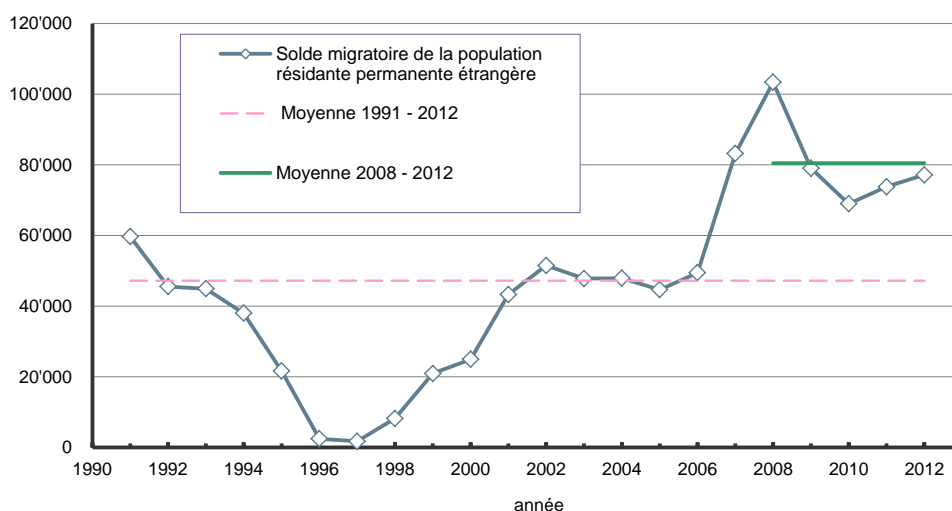
Les instruments d'encouragement proposés par les régions, les cantons et les communes ne sont en principe pas pris en compte ; cependant, la Confédération et les cantons agissent ensemble dans le cadre de la promotion de la place économique, et l'impact des mesures instituées par la Confédération (p.ex. emplois) ne peut, de ce fait, pas être dissocié de celui des autres mesures. Cela vaut aussi pour les allègements fiscaux ; ceux-ci ne sont accordés par la Confédération que si le canton concerné y contribue au moins à part égale.

3 Paramètres fondamentaux de l'immigration : situation économique et libre circulation des personnes comme facteurs déterminants

L'immigration vers la Suisse varie fortement (voir schéma 2). Il existe des parallèles entre l'évolution conjoncturelle et l'immigration. L'immigration reflète également l'évolution de la libre circulation des personnes. En 2008, en période de haute conjoncture et après la suppression des contingents en 2007, l'immigration nette de la population résidente permanente étrangère a atteint son niveau le plus haut avec un peu plus de 100'000 personnes. A partir de 2009 elle a diminué du fait de la crise financière, et elle a à nouveau légèrement augmenté à partir de 2011 avec l'amorce de la reprise économique.

Dans la période de 1991 à 2012 la moyenne annuelle du solde migratoire était de 47'200 personnes. Dans les années 2008-2012, période pour laquelle la promotion économique a été analysée, la moyenne annuelle était de 80'500 personnes.

Schéma 2 : Solde migratoire de la population résidente permanente étrangère⁴ (1991-2012)



Source : OFS / STATPOP, évaluations faites par nos soins

⁴ Les changements de status de la population non permanente vers la population permanente sont pris en compte dans les chiffres sur l'immigration.

De 1991 à 2001 l'immigration nette de la population résidante permanente étrangère représentait 0,6% de la population globale, de 2008 à 2012 elle représentait environ 1%.

De 2008 à 2012 l'immigration nette de mains-d'œuvre était de 46'000 personnes ; cela équivaut à environ 1% des salariés.⁵ A partir de 2007 le nombre d'immigrés hautement qualifiés a nettement augmenté : plus de 50% des immigrés ont accomplis leurs études dans le tertiaire.⁶

On utilise souvent aussi les chiffres de l'immigration *brute* (donc sans déduction du nombre de personnes qui retournent dans leurs pays ou qui changent de branche, ni des chiffres relatifs au chômage) puisque seul ces chiffres-là permettent de faire des évaluations par branches. A peu près la moitié de l'immigration (brute) vient en Suisse pour une activité professionnelle, environ un tiers dans le cadre du regroupement familial et le reste concerne des retraités ou des personnes qui effectuent une formation ou une formation continue.

4 Situation de la recherche : corrélations et effets économiques de l'immigration

Plusieurs études ont été consacrées aux corrélations entre politique économique et immigration ; ces études sont présentées dans le rapport détaillé. Il y apparaît clairement que les régions attractives profitent tout particulièrement de la migration nationale et internationale.⁷ Concernant l'impact de la stimulation de l'activité économique par les cantons et par la Confédération sur de nouvelles implantations d'entreprises, les résultats divergent : certains documents attestent que la stimulation de l'activité économique influe positivement sur l'implantation d'entreprises, tandis que d'autres indiquent que la dynamique de création d'entreprises est relativement faible dans certains cantons qui pourtant ont une activité de promotion supérieure à la moyenne.⁸

Du point de vue des entreprises, l'immigration est nécessaire pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. A cette fin, les entreprises recrutent essentiellement du personnel hautement qualifié à l'étranger. De ce fait, l'immigration contribue aussi au maintien et à la promotion de la force d'innovation de la Suisse, et l'internationalisation représente un atout pour la place économique suisse.

En observant de plus près les pratiques de recrutement, comme cela a été fait dans une étude⁹ pour l'agglomération de Genève, il apparaît que les entreprises multinationales ne

⁵ Par rapport à la moyenne des salariés 2008-2012. Source : OFS / Comptes globaux du marché du travail (CMT)

⁶ Steiner/Wanner (2011), Die demografische Dimension der neuen Zuwanderung in die Schweiz, p. 10.

⁷ Credit Suisse (2011), Research News. Standortqualität.

⁸ Credit Suisse (2003), Kantonale Wirtschaftsförderung: ein erster Vergleich, p. 5-6

⁹ Dupont / Flückiger et al. (2013), Die Auswirkungen des internationalen Sektors auf Genf und die Genferseeregion, p. 47 et suiv.

recrutent pas plus à l'étranger que les entreprises dites «nationales». Elles ont même plutôt tendance à faire appel à des collaborateurs qui demeurent depuis un certain temps dans la région, tandis que les entreprises 'nationales' font de plus en plus appel à des immigrés nouvellement arrivés. In fine, l'immigration reflète aussi la spécialisation régionale de l'économie.

5 Sondage réalisé par nos soins : les pratiques de recrutement des jeunes entreprises / entreprises internationales

Une enquête mandatée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et effectuée en automne 2013 a permis de collecter les avis de près de 900 responsables du recrutement en Suisse et de tirer les enseignements suivants :

- Le recrutement à l'étranger se fait principalement pour des emplois requérant des compétences de haut niveau. Ce n'est que pour ces profils-là que les entreprises nouvellement créées et les filiales des groupes étrangers recrutent un peu plus sur le marché du travail international que les autres entreprises.
- La raison principale d'un recrutement à l'étranger est la qualification de la personne recrutée. La nationalité ne joue qu'un rôle subalterne lors du recrutement.
- D'après les données récoltées il y aura à l'avenir légèrement plus de recrutements d'étrangers du fait de la pénurie de ressources humaines en Suisse, et la proportion de mains-d'œuvre étrangères aura plutôt tendance à augmenter. Cette tendance n'est pas clairement affirmée pour les entreprises nouvellement créées, mais elle vaut pour la majorité des filiales des groupes étrangers ; selon ces entreprises, la proportion d'étrangers n'évoluera cependant guère.

Dans le cadre du recrutement, la préférence pour les étrangers est généralement en rapport avec la qualification et la disponibilité (mot clé : pénurie de main-d'œuvre qualifiée) et ne dépend pas tant du fait qu'il s'agisse d'une jeune entreprise ou d'une filiale d'une entreprise étrangère. Bien que les entreprises soient très différentes les unes des autres, ce sondage indique néanmoins que les pratiques de recrutement des entreprises aidées ne diffèrent pas beaucoup de celles des autres entreprises.

6 L'impact sur l'immigration : ne peut être évalué que par le raisonnement par analogie

Les données disponibles ne permettent pas de répondre directement à la question de l'impact de la promotion économique sur l'immigration ; en effet, il n'existe pas de données spécifiques concernant les pratiques de recrutement des entreprises aidées. Le seul moyen d'obtenir une réponse est alors de faire un raisonnement par analogie. Dans le cas présent, la littérature mentionnée plus haut et le sondage réalisé par nos soins ont été pris en compte :

Pour obtenir la **meilleure approximation possible** on peut utiliser les données «proportion d'étrangers dans l'accroissement de la population active » dans les périodes où la population active augmente. Pour la période 2006-2008 cette proportion était d'environ 46%. Pour 100 emplois supplémentaires on peut donc dénombrer approximativement 46 salariés immigrés et, en ajoutant une valeur moyenne pour le regroupement familial, un total d'environ 73 immigrés. Ci-après, des données spécifiques aux différentes branches sont utilisées quand cela est possible.

Des réflexions additionnelles, relatives aux fourchettes d'estimations se trouvent dans le rapport détaillé ainsi que dans les conclusions de cette synthèse.

7 Impact de la promotion de la place économique sur l'immigration

La Confédération œuvre pour la promotion de la place économique Suisse, notamment par le biais d'une convention de prestations passée avec l'organisme Switzerland Global Enterprise (S-GE, anciennement Osec). Cependant, ce sont les cantons qui sont en charge de l'implantation proprement dite des entreprises. La S-GE se concentre sur la promotion de la place économique et sur la prospection auprès des entreprises qui, dans un deuxième temps, seront prises en charge par les cantons. De ce fait, l'impact de la promotion de la place économique qui est faite au niveau national ne peut pas être dissocié de l'impact des mesures qui sont proposées au niveau cantonal. C'est pourquoi, on parle généralement d'implantations *ayant bénéficié de manière significative de la promotion de la place économique par les pouvoirs publics*, autrement dit, pas uniquement par la Confédération, mais également par des régions et des cantons.

Dans la période 2008-2012, le nombre d'emplois créés de cette manière est en moyenne d'environ 1'800 par an. Comparé à l'ensemble des entreprises nouvellement créées dans cette même période, celles ayant bénéficié de la promotion de la place économique par les pouvoirs publics représentent environ 3 à 4%. La part d'emplois créés grâce à des entreprises nouvellement implantées est un peu plus élevée et représente environ 6 à 11% des emplois créés par toutes les entreprises nouvellement créées.

Des interviews et des analyses corroborent les résultats du sondage mené par nos soins, à savoir que le recrutement des entreprises nouvellement implantées n'est globalement pas différent de celui des autres entreprises de la même branche, mis à part lors d'une phase initiale, mais qui ne concerne le plus souvent que peu d'actifs. Globalement, les pratiques de recrutement des entreprises nouvellement implantées dépendent, comme c'est aussi le cas pour les autres entreprises, de l'offre qui existe sur le marché du travail local. Ce sont alors essentiellement des mains-d'œuvre qualifiées et des cadres moyens qui sont recrutés à l'étranger du fait de la pénurie en Suisse. Les pratiques de recrutement dépendent en partie de la stratégie de l'entreprise : de nombreuses entreprises nouvellement implantées ambitionnent un ancrage local rapide et sont de ce fait particulièrement intéressées par le recrutement de salariés résidents déjà dans la région afin de s'approprier le savoir-faire et les coutumes locales. Pour le raisonnement par analogie on peut donc se baser sur les mêmes

pratiques de recrutement que pour les autres entreprises de la même branche. En se basant sur les données spécifiques aux branches, l'immigration, déclenchée par les environ 1'800 emplois annuels, peut être évaluée à environ 1'550 personnes (regroupement familial inclus). Cela correspond à environ 1,1% de l'immigration annuelle brute et à environ 1,9% de l'immigration annuelle nette. Les chiffres de l'instrument «allègements fiscaux accordés par la Confédération dans le cadre de la politique régionale» n'ont pas encore été soustraits des chiffres ci-dessus (doubles comptages probables ; voir explications dans chapitre 10, Conclusions).

8 Impact des allègements fiscaux accordés par la Confédération dans le cadre de la politique régionale

En application de la loi fédérale sur la politique régionale la Confédération accorde, depuis 2008, des allègements fiscaux dans uniquement 30 régions rurales et/ou structurellement faibles. Celles-ci représentent environ 10% de la population suisse. Le périmètre de cet instrument d'encouragement est donc très restreint. Pour pouvoir bénéficier de cette aide, les cantons doivent accorder des allègements fiscaux au moins équivalents à ceux accordés par la Confédération. C'est pourquoi, l'impact des allègements fiscaux accordés par la Confédération ne peut pas être dissocié de l'impact des mesures cantonales. Les cantons peuvent cependant accorder des allègements fiscaux supplémentaires, indépendamment de la politique régionale de la Confédération et en dehors du périmètre d'aide fixé. Or, ces allègements fiscaux ne sont pas comptabilisés de manière centrale et il n'existe de ce fait pas de données relatives à leurs volumes et à leurs impacts.

Une évaluation de la base de données du SECO a montré que pour les années 2008-2012 environ 2'300 emplois ont été créés en moyenne chaque année par des entreprises à qui la Confédération (et donc aussi les cantons) ont accordé des allègements fiscaux. Près de 1'000 de ces emplois concernent des entreprises venues de l'étranger et nouvellement implantées et qui, pour une grande partie d'entre elles, sont a priori déjà comptabilisées dans l'instrument «promotion de la place économique».

Le raisonnement par analogie permet d'évaluer l'immigration ainsi déclenchée (regroupement familial inclus), à environ 2'100 personnes (avant déduction des doubles comptages ; cf. Conclusions). Cela correspond à environ 1,5% de l'immigration brute. Il est à noter que conformément au périmètre d'aide qui a été fixé pour l'instrument «allègements fiscaux», cette immigration concerne uniquement des régions rurales et/ou structurellement faibles et non pas des zones à forte concentration urbaine. L'instrument «allègements fiscaux accordés par la Confédération dans le cadre de la politique régionale» oriente en effet l'immigration loin des zones à forte concentration urbaine.

9 Impact de l'encouragement du secteur de l'hébergement sur l'immigration

La Confédération encourage l'octroi de crédits au secteur de l'hébergement afin de sauvegarder et de renforcer sa compétitivité et de lui assurer un développement économique durable. A cette fin, la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) octroie des prêts à des taux avantageux à des établissements d'hébergement. Pour la période 2008-2012 la SCH a octroyé 195 prêts pour un montant global de CHF 123 millions. Une analyse spécifique montre que ce sont surtout des petits et moyens établissements et essentiellement des 3 ou 4 étoiles qui bénéficient de ces crédits, et que la plupart des crédits ont été sollicités pour des rénovations.

L'aide de la SCH concerne expressément les régions alpines, rurales et périphériques.¹⁰ L'immigration induite par cet instrument est donc orientée de facto vers les régions périphériques, loin des zones à forte concentration urbaine.

Une évaluation montre que pour la période 2008-2012, 273 emplois supplémentaires ont été créés en moyenne chaque année grâce à cette aide et que celle-ci a également contribué au maintien d'emplois existants. Le raisonnement par analogie et les chiffres spécifiques à la branche permettent d'évaluer l'impact sur l'immigration à environ 260 personnes (regroupement familial inclus).

Comparé à une immigration *brute* moyenne (donc avant déduction du nombre de personnes étant retournées dans leurs pays) de près de 9'000 personnes dans la branche 'Hôtelière, hébergement et restauration' dans les années 2002-2012 ou à une moyenne de 225'000 actifs, l'immigration induite par l'encouragement du secteur de l'hébergement peut être considérée comme faible. De plus, elle se limite aux régions alpines, rurales et périphériques du périmètre d'aide.

10 Conclusions : Faible impact des instruments d'encouragement sur l'immigration ; orientation vers des régions rurales / structurellement faibles

Le tableau ci-dessous montre un condensé des principaux résultats.

Pour la période 2008-2011/12, 600 entreprises ont été aidées en moyenne chaque année grâce aux trois instruments de promotion. Celles-ci ont créé environ 3'600 emplois par an. Concernant la promotion de la place économique, c'est l'ensemble des mesures de promotion instituées par la Confédération, les cantons et les régions qui est pris en compte. Concernant les allègements fiscaux, les emplois sont créés grâce à une contribution commune de la Confédération et des cantons. Aucune soustraction n'a donc été faite pour dissocier

¹⁰ La loi stipule que la SCH ne peut financer que des établissements situés dans des régions touristiques et des stations thermales (exceptionnellement aussi dans d'autres régions, mais dont les caractéristiques doivent être semblables à celles des régions touristiques).

l'impact des mesures instituées par la Confédération ; celles-ci ne représentent en effet qu'une partie de l'aide accordée.

L'impact de ces instruments d'encouragement (contribution des cantons incluse) sur l'immigration peut être chiffré à environ 2'000 actifs par an et, en prenant en compte le regroupement familial, à environ 3'200 personnes par an. Pour la période 2008-2012 cela représente environ 4% de l'immigration nette vers la Suisse.

Environ trois quarts de l'impact sur l'immigration et l'emploi **se font sentir dans des régions rurales et/ou structurellement faibles**, étant donné que le périmètre d'aide se limite à ces régions-là (excepté pour la promotion de la place économique). Autrement dit, un quart de l'impact des instruments d'encouragement étudiés se fait sentir dans des zones à forte concentration urbaine ; cela représente environ 1% de l'immigration nette vers la Suisse.

Tableau 1 : Evaluation sommaire de l'impact des instruments de promotion sur l'immigration (valeurs moyennes annuelles)

	Entreprises aidées	Emplois concernés				Estimation sommaire Immigration (personnes)			
		Total CH	Total CH	répartition territoriale (approx.)		sans	avec	répartition territoriale	
				regroupement familial	avec regroupement familial)	meilleure approximation	meilleure approximation	regroupement familial)	(avec regroupement familial)
				régions rurales et/ou structurellement faibles	zones à forte concentration urbaine	meilleure approximation	meilleure approximation	regroupement familial)	(avec regroupement familial)
Instruments de promotion étudiés									
Promotion de la place économique	Confédération et Cantons	398	1'809	905	905	973	1'557	779	779
Allègements fiscaux accordés par la Confédération	Confédération et Cantons	251	2'287	2'287	0	1'340	2'144	2'144	0
Doubles comptages	Confédération et Cantons	-88	-800	-800	0	-469	-750	-750	0
Encouragement du secteur de l'hébergement	Confédération	39	273	273	0	164	262	262	0
Total (doubles comptages soustraits)		600	3'569	2'664	905	2'008	3'213	2'434	779

Explications :

- Période :** 2008-2012 pour la promotion de la place économique et l'encouragement du secteur de l'hébergement ; 2008-2011 pour les allègements fiscaux, du fait des données disponibles. Les chiffres correspondent à des valeurs moyennes annuelles.
- Confédération/cantons :** Pour la promotion de la place économique et pour les allègements fiscaux ce sont les impacts globaux qui sont indiqués et qui sont dus aux contributions communes avec les cantons (cf. explications dans le texte ci-dessus).
- Doubles comptages :** Une partie des emplois créés grâce aux allègements fiscaux en application de la loi fédérale sur la politique régionale concerne des entreprises venues de l'étranger et nouvellement implantées. Il est fort probable que celles-ci soient également comptabilisées dans l'outil d'encouragement de la place économique proposé par les pouvoirs publics, mais il n'existe pas d'indications précises à ce sujet. Afin de compenser ce double comptage, 35% de l'impact de l'outil d'allègement fiscal sont déduits des totaux obtenus. De plus amples explications à ce sujet se trouvent dans le rapport détaillé.
- Répartition territoriale :** Pour les allègements fiscaux et l'encouragement du secteur hôtelier la notion "rural et/ou structurellement faible" désigne le périmètre d'aide respectif ; pour la promotion de la place économique ce sont des répartitions approximatives qui ont été estimées. De plus amples explications à ce sujet se trouvent dans le rapport détaillé.
- Source de toutes les données :** Evaluations effectuées par nos soins. De plus amples explications à ce sujet se trouvent dans le rapport détaillé.

Du fait de certaines imprécisions dans l'évaluation de l'impact sur l'immigration, une évaluation complémentaire comprenant une **fourchette basse et une fourchette haute** a été effectuée. Ainsi, l'impact sur l'immigration se chiffre probablement à plus de 1'800 personnes et très certainement à moins de 5'700 personnes (c'est-à-dire plus de 2,2% et certainement moins de 7,1% de l'immigration nette). Il est précisé une nouvelle fois que ces chiffres prennent en compte l'impact de la promotion de la place économique faite par les cantons, ainsi que l'impact des allègements fiscaux accordés par les cantons aux entreprises auxquelles la Confédération accorde elle aussi des allègements fiscaux ; en effet, l'impact des mesures de la Confédération ne peut pas être dissocié de celui des cantons.

En résumé, pour répondre à la question principale qui est de savoir si la promotion économique contribue à l'immigration, on peut dire :

*Du fait que la promotion économique contribue au maintien d'emplois existants et à la création de nouveaux emplois, elle apporte, **de manière directe ou indirecte, une petite contribution à l'immigration, et ce essentiellement dans des régions rurales et/ou structurellement faibles.** A noter toutefois que cet impact doit être relativisé, puisque :*

- Les principaux facteurs décisifs en matière d'immigration sont les lois et les réglementations relatives à l'immigration (liberté de circulation, mesures complémentaires etc.), la situation économique en Suisse et à l'étranger et de ce fait l'attrait de la place économique Suisse. Globalement, les mesures de promotion économique de la Confédération ne jouent qu'un **rôle subalterne**.
- Les instruments d'encouragement 'allègements fiscaux en application de la loi fédérale sur la politique régionale' et 'encouragement du secteur de l'hébergement' se limitent à certaines **régions rurales et/ou structurellement faibles** qui ont besoin d'emplois supplémentaires et où les effets négatifs de l'immigration (pression induite par la densité démographique) ne se font pas sentir, ou en tout cas moins que dans les zones à forte concentration urbaine. Seule la promotion de la place économique a un impact sur toute la Suisse, mais une partie substantielle des emplois concernés par cet instrument sont occupés, là aussi, en dehors des zones à forte concentration urbaine. En effet, **environ trois quarts de l'impact sur l'immigration se fait sentir dans des régions rurales et/ou structurellement faibles**.
- La plupart des études ainsi que les comptages (sondages, interviews) faits par nos soins indiquent que les entreprises aidées **n'ont en moyenne pas beaucoup plus recours au recrutement à l'étranger** que les autres entreprises.

Hormis les effets étant ressentis comme négatifs, il faut aussi évoquer les effets positifs de l'immigration : L'internationalisation est un atout pour la place économique, et l'immigration (et la libre circulation des personnes qui va de pair) contribuent à la sauvegarde de la compétitivité et de la force d'innovation. Toutefois, les effets positifs de l'immigration ne sont **pas le thème central de cette étude** et il ne s'agissait pas non plus de faire ici une évaluation globale des instruments d'encouragement qui, selon des évaluations déjà effectuées, contribuent notamment à la sauvegarde des emplois existants et au renforcement de la compétitivité de la Suisse, et plus particulièrement des régions rurales et structurellement faibles.

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Direction de la promotion économique

Holzikofenweg 36, 3003 Berne

Tél. +41 31 322 28 12, fax +41 31 323 12 11

www.seco.admin.ch